parole pour un fait personnel, monte à la tribune.

L'orateur rappelle que le projet de loi sur la presse qu'il a déposé il y a plusieurs mois, n'avait pour but que de rappeler au gouvernement la promesse qu'il avait faite d'en présenter un lui-même. L'orateur déclare que, dans sa pensée, la discussion du projet du gouvernement est désormais impossible. Il ajoute que l'Assemblée ne saurait se séparer sans trancher la question de l'état de siége.

M. Louis Blanc monte à la tribune.

Plusieurs voix : La clôture !

Le président objecte que M. Jules Favre n'avait la parole que pour un fait personnel. Maintenant, la parole appartient de droit à M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc compare le projet du gouvernement à la formule du plébiscite. L'empire disait : Choisissez entre moi et le chaos ! Le gouvernement actuel dit : Choisissez entre l'état de siége et l'asservissement légal de la presse.

Aux yeux du gouvernement, peu importe le moyen dont la liberté sera tuée. Le gouvernement qui tient l'état de siége de l'invasion prussienne, considère le peuple français comme un captif et il continue l'œuvre de l'étranger. (Mouvement).

La conséquence de cette politique, c'est que nos vaillants départements de l'Est qui déjà ont eu tant à souffrir de l'invasion, ne soient aujourd'hui condamnés à subir les rigueurs inexorables de l'état de siége. A-t-on, du moins, un argument pour expliquer logiquement la conduite du gouvernement, qui combat le péril social dans un certain nombre de départements et le laisse se développer dans les autres ? L'état de siége, c'est l'abolition légale et hypocrite de la légalité.

Il n'a d'autre effet que celui de transformer des hommes d'Etat en hommes de sabre. L'état de siége conduit au pire des despotismes, au despotisme prétorien. C'est ce qui faisait dire à Cavour mourant : «Surtout pas d'état de siége !» L'état de siége, c'est le régime de la haine et de la peur. Il est vrai que le gouvernement en propose la levée, mais à la condition de le rétablir sous une autre forme. Et en attendant, les rigueurs les plus imméritées frappent la presse à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Marseille, sur tous les points du territoire.

Et quel prétexte peut on invoquer en faveur de ce régime ? Les villes de Paris, Lyon, Marseille ne sont-elles pas demeurées constamment calmes au milieu des épreuves les plus critiques, qu'un arbitraire sans frein leur imposait ? Le gouvernement conteste la compétence du jury en matière de délits de presse. L'exemple de l'Angleterre nous montre que le régime de la liberté est le meilleur frein à opposer aux excès de la presse.

Mais le journal n'est pas seulement un instrument de propagande pour les idées; il est aussi une industrie, une propriété, et à ce titre, il a droit à un traitement plus équitable de la part de la loi. Legouvernement, en proposant son projet sur la presse, s'engage dans la voie où ses prédécesseurs l'ont dévancé. Il devrait se souvenir que les entreprises contre la presse n'ont jamais porté bonheur à aucun gouvernement.

Clôture de la discussion générale.

La commission propose : 1° La levée de l'état de siége dans toute la France. 2° Le rejet pur et simpe du projet de loi sur la presse présenté par le gouvernement.

La commission propose en outre la disjonction des deux questions.

Un scrutin s'ouvre sur la motion de disjonction. Un instant après, le président annonce qu'il y a lieu de procéder au pointage du scrutin.

Pendant le pointage l'Assemblée adopte, sans débat le projet de loi relatif à l'indemnité allouée aux délégués sénatoriaux.

M. Paris propose de mettre en tête de l'ordre du jour de lundi, après la discussion du projet de loi sur la presse, le projet de dissolution. Cette motion en mise aux voix et adoptée.

A 7 heures 5 minutes, le pointage est terminé. Voici les chiffres du scrutin sur la disjonction : Votants 379, majorité absolue 340.

Pour la disjonction . 303.
Contre . . . . . 376.

L'Assemblée n'a pas adopté.

La séance est levée à 7 heures 10.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE.

A propos de l'élection pour la Chambre de commerce de Roubaix, M. le maire de Lannoy nous fait remarquer qu'il serait équitable que la ville et le canton de Lannoy soient représentés dans cette assemblée. Nous partageons pleinement cette manière de voir et nous engageons les électeurs à s'entendre sur le choix d'un candidat, négociant ou industriel, habitant Lannoy ou l'une des communes qui en dépendent; ils feront ainsi acte de sagesse et de justice.

P. S. = On nous écrit de Lannoy que l'honorable M. Parent-Monfort, filateur, est désigné par un groupe d'électeurs comme candidat à la chambre de commerce.

Voici du reste la liste des trois candidats à la Chambre de commerce :

MM. Eloy-Duvillier ;
Julien Lagache fils;
Parent-Monfort (de Lannoy).

La *Semaine religieuse* annonce la mort de M. l'abbé Cousin, curé de Neuf-Berquin, décédé le 21 courant, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

On doit attribuer à un accident la mort de l'individu dont le cadavre a été trouvé lundi dernier entre Templeuve (Belgique) et Willems. C'était un ouvrier flamand domestique chez M. Ladam, fermier à Templeuve; il était originaire de Gotlhem, près de Deynze et se nommait Jean-Baptiste Vanmoortel.

C'est un ouvrier menuisier qui venait travailler à Roubaix qui, le premier, a trouvé le cadavre sur la route.

Voici le programme du Concert qui sera offert aux sociétaires du Cercle de la Concorde et à leurs familles, le dimanche 26 décembre 1875 :

Première Partie :

Fantaisie sur *la Favorite*, arrangée par Bousquet.	Symphonie.
Romance.	MM. F. Legrand.
La Condamnation, scène et air de Conconne.	H. Duquenne.
Les étrennes de Bigarreau, scène comique.	E. Prêtre.

Deuxième Partie :

Une Soirée musicale, par Bousquet.	Symphonie.
Sérénade de Gounod.	MM. F. Legrand.
Solo de piston.	Desmadryl.
Espoir de Vengeance, grand air de conconne.	H. Duquenne.
Le Steeple-Chasse, comique anglais.	E. Prêtre.

Le piano sera tenu par M. L. Ecrepont. — La symphonie sera dirigée par M. Lebacqz. — On commencera à 6 heures et demie précises.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DARRAS-LEMAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur DARRAS-LEMAIRE, décédé à Tourcoing, le 23 décembre 1875, à l'âge de 70 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 27, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing. 10270

Les amis et connaissances de la famille COUQUE-COUROUBLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Elégodre COUQUE, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1875, à l'âge de 66 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mardi 28 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 185.

Un **obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 27 décembre 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph DUMON, veuf de Dame Augustine COCHETEUX, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1875, à l'âge de 75 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré le lundi 27 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Silvie CONRATTE, épouse de Monsieur J.-B. THIÉTART, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1875 à l'âge de 64 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Madame veuve WEYER-BOUVIER et sa famille, prient les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Madame veuve BOUVIER, décédée à Soire-le-Château, dans 84e année, de vouloir bien considérer cet avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 28 décembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hortense-Eugénie-Joseph FERFAILLE, décédée à Roubaix le 27 novembre 1875, à l'âge de 21 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obit. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal

Monsieur le Rédacteur,

Les notables commerçants sont convoqués pour le mardi 28 courant à l'effet de nommer trois membres de la Chambre de commerce.

Ces nominations ont une importance capitale que les électeurs ne paraissent pas soupçonner. — Ça se passe à peu près en famille. — La Chambre de Commerce forme une liste que l'on fait imprimer; on la dépose dans la salle de vote et les électeurs, — ceux qui votent. — la déposent dans l'urne sans autrement s'inquiéter des noms qui sont dessus, et de l'opinion qu'ils représentent. Autant on se passionne pour les élections politiques et municipales, autant on reste froid et indifférent, quand il s'agit de la Chambre de Commerce, et cependant on ne peut contester que sa composition peut exercer, à certains moments, une influence considérable, en bien ou en mal, sur les intérêts de notre industrie et de notre commerce. Le passé est pourtant très instructif à cet égard; il semble qu'on n'en ait jamais tenu compte, bien qu'il ne soit pas très éloigné de nous.

Que les intéressés veuillent bien se souvenir de l'impôt sur les matières premières et du rôle qu'a joué à cette époque la Chambre consultative : — ils verront que la composition de la Chambre de commerce n'est pas chose indifférente.

Quel était, en dehors de la question fiscale, un des principaux arguments de M. Thiers en faveur de l'impôt ? C'était le bien qu'il devait faire à notre industrie; — il parlait des villes de Roubaix et Tourcoing « autrefois si prospères et » dont l'industrie est maintenant détruite » — D'où M. Thiers tenait-il de pareils renseignements ?

Que faisait la Chambre consultative dans des conjonctures aussi graves ? Au lieu de protester énergiquement contre l'impôt et de le repousser d'une manière absolue, elle envoyait à Versailles l'un de ses membres pour fixer les tarifs, les drawbacks, enfin réinstaller tout l'attirail suranné de régime protectionniste.

Elle réunissait quelques dizaines de fabricants et négociants et leur faisait voter par assis et lever qu'ils préféraient les gros droits avec drawbacks aux petits droits sans drawbacks.

Quand le danger fut devenu imminent, les industriels et commerçants de Roubaix et Tourcoing se levèrent spontanément, en dehors de la Chambre consultative, qui eut dans cette circonstance une vote des plus effacés, et contribuèrent fortement par leur énergie au vote du 19 janvier qui renvoyait l'impôt sur les matières premières à la fin du bugdet et ne l'admettait que si on ne trouvait pas d'autres ressources.

Dans une circonstance tout récente, la Chambre de commerce, consultée par le gouvernement, opinait contre les traités de commerce — qui sont la seule sauvegarde de l'industrie contre les changements de régime et de système qui lui sont si funestes. — Quels peuvent être les motifs d'une pareille opinion ? Il semblerait qu'il ne doit y avoir qu'un avis à cet égard, que la stabilité est une condition vitale pour l'industrie, qu'elle doit être pratiquée contre les caprices d'une politique hélas trop changeante, que les grandes dépenses exigées par l'installation première d'un établissement industriel exigent une certitude de durée dans le système qui régit les échanges et que cette certitude n'a pas de meilleur garant que la durée fixe d'un traité de commerce.

Mais non, la Chambre de Commerce de Roubaix est d'un avis différent contre l'immense majorité des autres Chambres de Commerce.

Ce n'est pas pour le plaisir de vaines récriminations que nous rappelons ces faits; notre seul but est de les faire servir d'avertissement pour l'avenir. Or, disons le franchement, la Chambre de Commerce, formée en grande partie des éléments de l'ancienne Chambre consultative, a des tendances qui ne sont aucunement en rapport avec les progrès de notre industrie; il serait donc bien à désirer que l'élément libéral y fut davantage représenté, puisque, quant à présent, il ne peut y avoir la majorité — comme la logique l'exigerait — Nous croyons donc qu'il serait bien que les trois siéges vacants fussent occupés par des gens à idées plus avancées que la majorité actuelle; mais, pour arriver à ce résultat, il faudrait des efforts réciproques, des électeurs et des candidats.

Malheureusement, le temps manque pour organiser utilement une liste. Les profanes ne connaissent que quelques jours d'avance la date des élections. — Ajoutez à cela l'indifférence générale et tout fait présumer que c'est la liste préparée par la Chambre de commerce qui passera sans contestation.

Ce résultat presqu'inévitable nous permet de dire aux électeurs qu'ils auraient mauvaise grâce de se plaindre, si leurs intérêts ne sont pas défendus à leur gré; c'était à eux de s'en occuper davantage — Il faut faire soi-même ses affaires et la leçon ne serait pas tout-à-fait perdue si elle les persuadait de cela pour l'avenir. *Un de vos lecteurs.*

Monsieur le Rédacteur,

Mardi a lieu l'élection d'un membre au Tribunal de Commerce de Roubaix, en remplacement de M. Deffrennes, dont les fonctions de juge arrivent à terme. Le candidat est M. Florin-Choppart, de Roubaix.

Mettant tout-à-fait en dehors de la question la personne de l'honorable M. Florin, plusieurs électeurs se sont demandé pourquoi l'on ne remplaçait pas M. Deffrennes par un juge choisi parmi les personnes éligibles du canton de Lannoy; il semble que la justice le demande et que la bonne amitié qui règne entre les deux cantons ne pourrait qu'y gagner.

Nous savons que les personnes de dévouement qui veulent bien accepter la charge de magistrat, sont très-rares; vous nous feriez cependant plaisir en répondant à notre demande, et si c'est après avoir fait inutilement toutes les démarches nécessaires pour trouver un candidat dans le canton de Lannoy que la candidature a été offerte à M. Florin-Choppart, nous serons les premiers à voter pour lui et à lui être reconnaissants.

Un groupe d'électeurs.

Nous croyons pouvoir dire à nos correspondants que la candidature a été offerte à plusieurs personnes notables du canton de Lannoy qui l'ont déclinée.

On nous demande l'insertion des lignes suivantes :

« Les dégâts causés à l'estaminet de la *Ville de Paris* par la démolition du pignon de l'établissement Scrépel sont peu importants; il n'y a qu'une partie de la toiture d'atteinte. La démolition de la cheminée de l'établissement Scrépel s'est faite dans les meilleures conditions; nous avons à rendre hommage aux entrepreneurs Bouzain et Manche frères, sous la conduite de M. Dillies, d'avoir si adroitement opérer ce travail. En huit heures la cheminée avait complètement disparu sans accident. On appréciera tout le mérite de cette opération, quand nous aurons dit que, contrairement à ce qui se passe d'habitude, il n'y avait aucune échelle à l'intérieur et que les ouvriers ont dû monter en s'aidant seulement des trous qu'ils faisaient eux-mêmes dans les briques. »

10.283

L'arrivée de la ville de Brest avec les passagers de l'Amérique. — Le steamer de la Compagnie Transatlantique *Ville-de-Brest*, venant de Queenstown avec les passagers de l'*Amérique*, est entré au Hâvre à la marée de Vendredi matin.

Le steamer était arrivé sur rade vers sept heures du matin. Lorsqu'aux premières lueurs du jour, les passagers aperçurent le cap de la Hève, ce fut l'explosion d'une joie délirante. En voyant arriver enfin le terme de leur long et douloureux voyage, ils oubliaient les nombreuses heures d'angoisses et l'attendrissement était tel qu'un ténor ayant entonné la vieille romance :

Vers les rives de France

Tous les passagers en reprirent en chœur le refrain.

A 7 heures 1/4, le paquebot était dans les jetées. Le mauvais rêve était bien vraiment terminé.

A peine le steamer fut-il amarré dans le bassin de l'Eure, que les passagers sautèrent à terre, joyeux jusqu'aux larmes.

Ce fut alors une interminable scène d'embrassements et de félicitations mutuelles entre les « sauvés des eaux » et les nombreux parents qui les attendaient pour les fêter.

La galerie de tableaux modernes de M. Bernheim, de Bruxelles, exposée, Grande-Place, 17, à Lille, est visitée par un grand nombre d'amateurs.

La toile capitale de Schreyer est surtout admirée; les *Rieuses* de Carolus Durand font toujours plaisir à revoir, ainsi que l'*Almée* de Roybet, splendide tableau où il y a des qualités vraiment prodigieuses.

Nous ne parlerons pas des tableaux de Charles Jacque, Daubigny, Rousseau, Jules Dupré, Madou, etc.

La galerie est ouverte tous les jours de neuf heures du matin, à quatre heures du soir.

Le dimanche, l'exposition sera fermée à 2 heures. 10.279

Les actrices du monde.

Un nouvel ouvrage de Bachaumont, un de nos plus fins chroniqueurs, *les Femmes du Monde*, vient de paraître à la librairie Dentu. Ce livre tient toutes les promesses séduisantes de son titre : finesse d'observation, humeur intarissable, charme du style. Il foisonne d'anecdotes, de personnalités et de détails piquants sur les grandes dames du jour; c'est une œuvre qui restera comme les mémoires mondains par excellence de notre temps.

Un grand élément de distraction et d'occupation pour les femmes du monde est le théâtre de société. Ce goût des mondains pour les planches existe de longue date en France. Cela s'appelait autrefois le théâtre bourgeois, et rois et impératrices y ont sacrifié. Louis XIV en a été un des passionnés, tout comme plus tard Marie-Antoinette et l'impératrice Joséphine, que Napoléon Ier siffla un soir à Saint-Cloud, en s'écriant :

« Il faut convenir que c'est impérialement mal joué. »

Sous l'ancienne monarchie, la plupart des grands seigneurs avaient un théâtre dans leurs terres, sur lequel ils paraissaient aux yeux de leurs vassaux ébahis. La duchesse de Bourbon et le prince de Conti jouaient des pièces villageoises à Chantilly; le duc d'Orléans, à Bagnolet, paraissait dans le rôle de Michaud, de la *Partie de chasse de Henri IV* à côté de l'acteur Grandval, faisant *Henri IV* et obtenait un grand succès.

Ce qui manque généralement dans les plus beaux hôtels d'aujourd'hui, à Paris, c'est une salle où puisse se donner carrière le goût pour la comédie, inné chez nous. A peine compte-t-on trois ou quatre maisons possédant un théâtre. Il n'en était pas de même autrefois. Le duc de Richelieu avait son théâtre particulier, où fut représentée, pour la première fois, la pièce célèbre *Annette et Lubin*. Chez la duchesse de Villeroi, mademoiselle Clairon mettait le spectacle en scène, comme, plus tard, le fit mademoiselle Augustine Brohan, pour le théâtre Castelanne. *L'Honnête Criminel* ayant été défendu par la police, la représentation eut lieu sur le théâtre de la duchesse, en présence du roi de Danemark.

L'hôtel Mazarin avait aussi son théâtre : les acteurs du Théâtre-Français s'y prodnisaient pour stimuler les acteurs mondains. Tout le monde a entendu parler du théâtre de la Guimard, situé dans son hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin et pour lequel Collé composa son théâtre de société. A Passy, la duchesse de Valentinois avait son théâtre sur lequel la comtesse de Provence joua *Rose et Colas*. Louis XVIII écrivit pour cette scène : *Dire et faire*, comédie qui ne fut jamais représentée, mais dont le manuscrit a été conservé.

Une ordonnance ministérielle ayant défendu, en 1768, aux acteurs de profession de paraître sur les théâtres de société, les amateurs ne se montrèrent que plus empressés, et la manie du théâtre devint du délire. Après la Terreur, de 1793 à 1806, on compta plus de deux cents théâtres bourgeois dans Paris. On jouait la comédie sur des théâtres portatifs dans les salons, dans les magasins, les cafés, jusque dans les ménages. On appelait cela « faire une partie. »

Un théâtre survécut à cet engouement, ce fut celui de Doyen, au quartier du Temple, sur lequel Menjaud, Samson, et plus tard Ligier, Bocage, Feréol, Beauvallet, Arnal se révélèrent. Transporté ensuite rue Transnonain, le théâtre Doyen, fermé à la mort de son fondateur, devint une maison sinistrement historique. C'est de là que partirent les coups de feu qui devaient amener de si horribles représailles.

L'empire vit également la passion du théâtre s'affirmer dans les salons. M. Guizot raconte dans ses *Mémoires* que, traversant la Suisse en 1807, il trouva madame de Staël organisant des représentations tragiques à Coppet et qu'elle lui fit accepter le rôle de Pylade dans *Andromaque*. Quand plus tard mademoiselle Rachel, entendand M. Guizot à la Chambre, s'écriait :

— J'aimerais à jouer la tragédie avec cet homme-là, elle ne se doutait pas que l'illustre orateur avait des précédents tragiques et revêtu le *peplum* sous l'inspiration d'une autre femme de génie, l'auteur de *Corinne*.

A Saint-Cloud, à la Malmaison, la cour impériale joue la comédie avec l'impératrice Joséphine comme *impresaria*, et même, j'en ai donné un témoignage, comme actrice.

Il y a spectacle également chez l'archi-chancelier Cambacérès, chez le comte Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, à Paris et à l'abbaye du Val. C'est pour ce dernier théâtre qu'Arnault composa *Cadet-Roussel-Esturgeon* — en collaboration anonyme avec le comte. Le comte Français de Nantes et le conseiller d'Etat Duchâtel avaient aussi des théâtres dans leurs hôtels.

En 1814, un nommé Gromaire, machiniste de l'Opéra, fit bâtir la salle de la rue Chantereine, destinée aux amateurs qui pouvaient la louer à la soirée, et un autre théâtre du même genre était construit rue de Lancry, par un sieur Génart. Là commença madame Plessy.

Sous la monarchie de Juillet et dans les premières années du second Empire, un seul théâtre nouveau domine les autres scènes, celui de l'hôtel de Castellane — transformé aujourd'hui en bibliothèque par le propriétaire de cette belle demeure.

L'histoire de cette salle de spectacle, qui mériterait un mémorial à part et à laquelle on arrivait par une galerie, sorte de musée d'antiques et de curiosités égyptiennes, présente plusieurs époques. Dans la première, on voit la duchesse d'Abrantès et madame Sophie Gay se partager ses planches pour y faire représenter leurs pièces. Les deux directrices-auteurs avaient chacune leur troupe, composée de comédiens, de gens du monde, et c'était une lutte sans fin entre les deux éléments. Les chroniques Parisiennes, vers la moitié de la monarchie de Juillet, sont remplies des échos de coulisses du théâtre Castellane.

La seconde nous montre le comte Jules de Castellane reprenant la direction de la salle et l'ouvrant libéralement à de jeunes auteurs jugés dignes d'y figurer.

C'est là, entre autres initiations, que M. de Flotow, le compositeur de *Martha* et de *l'Ombre*, a donné en France son premier opéra, *Alice et Rob-Roy*, et que Paris fut appelé à connaître son talent.

Puis vient pour le théâtre de l'hôtel Castellane, sa brillante phase mondaine, sous le spectre de la comtesse Jules de Castellane, née de Villoutreys, qui, depuis la mort de son mari, il y a une dizaine d'années, habite, rue Spontini, un hôtel, merveille d'art et de goût, qui possède le plus beau jardin d'hiver de Paris. Les plus hautes individualités de la société française ne dédaignent pas d'alterner devant la rampe, avec des artistes qui s'appellent mesdames Augustine et Madeleine Brohan ; MM. Bressant, Delaunay. M. de Rémusat y joue, à la veille de la Révolution de Février, le *Misanthrope*. Mme de Contades — aujourd'hui comtesse de Beaulaincourt — faisait Célimène. Mme Augustine Brohan écrit de sa plume fluement déliée deux proverbes pour le théâtre Castellane. M. Alexandre Dumas fils y donne en 1856, une comédie en un acte, *le Vérrou* et Jules Lecomte, le chroniqueur si intéressant qui a fondé la réputation du *Monde illustré*, y fait représenter *le Collier*. M. Arsène Houssaye se charge des prologues d'ouverture.

Vers 1858, le théâtre Castellane éteint sa rampe. Le comte Jules meurt trois ans après. Avec lui, l'hôtel cesse de tenir sa place dans le monde parisien.

Aujourd'hui, le goût de la comédie de société n'a pas diminué : bien au contraire. Les concerts servent de prétexte à la représentation de comédies ou d'opérettes dues à des auteurs mondains, et le moindre paravent devient dans un salon occasion à intermède dramatique. Cependant les salles de spectacle particulières deviennent de plus en plus rares : à peine en peut-on compter cinq ou six à Paris, chez mesdames de Nerville, du Tillet, Pilté, et encore ne comportent-elles qu'une scène et sont-elles dépourvues de loges et de stalles.

A la campagne, le château de Folembray, à la baronne de Poilly, et le château de Cuincy, au marquis d'Aoust, sont justement célèbres, entre autres domaines, pour leurs représentations théatrales.

Avec le luxe qui caractérise les constructions particulières à notre époque, il est étonnant qu'une salle particulière ne deviennent pas la dépendance obligée des hôtels et des châteaux. Le cadre est pour beaucoup dans l'art dramatique et les plus jolies pièces du monde, jouées de plain-pied devant la cheminée d'un salon, perdent la meilleure part de leur attrait. Un théâtre formerait le complément très appréciable d'une grande installation mondaine.

Les gens du monde, d'ailleurs, sont pour la plupart d'une inaptitude remarquable en matière de théâtre : dès qu'ils sont devant un paravent, ils perdent cette aisence, cette grâce et cet art de l'intonation qui, l'instant d'auparavant, dans l'atmosphère libre de leur salon, vous les faisaient trouver des comédiens sans pareils. Joués par des comtes et des marquises ayant parchemins, les proverbes de Musset ou de M. Octave Feuillet semblent perdre leur saveur et, chose plus curieuse, leur vérité. Les des croisés ne savent être gentilshommes qu'à la ville ! A la scène ils sont embarrassés et gauches. A part la princesse de Beauvau, la vicomtesse de Janzé, la princesse de Metternich, la comtesse de Castellane, les baronnes de Poilly et de Colobeia, et trois ou quatre autres individualités mondaines, la généralité des comédiens de salon reste au-dessous de la plus humble troupe de province, comme diction et aisance à la scène s'entend, car comme costume et sentiment de la tenue, c'est hors de pair.

La voix est ce qui manque le plus aux mondais qui s'essaient dans la comédie, et ils ont assez volontiers l'air de parler à travers des mirlitons. Le prince de Ligne, cet homme de tant d'esprit, madame de Staël, cette femme de génie, étaient des comédiens détestables et d'un grotesque achevé. L'impératrice Eugénie voulut une fois jouer la comédie, à l'auguste exemple de Marie-Antoinette. M. Octave Feuillet écrivit un proverbe spécialement pour elle : *Le Portrait de la Marquise*, « Je ne recommencerai jamais, dit l'impératrice, après la représentation : on se sent trop peu soi en pareil cas. »

C'est à la fois très-fin et très-modeste. Mais tous les comédiens du monde n'ont pas cet esprit. Augustine Brohan, malgré tout l'ascendant que lui donne son incomparable talent, décline le plus qu'elle peut les demandes de conseils dont elle est assaillie par les comédiens de salon :

— Ils sont tout à fait charmants, dit-elle; seulement chez eux c'est le lièvre qui apprend au chef la façon de le mettre en civet; à quoi bon alors la *cuisinière bourgeoise* ?

Si du côté de la diction nos acteurs de salon ont beaucoup à apprendre de la part des artistes de profession, en revanche, ceux-ci pour la tenue et le costume, recevraient d'utiles leçons de leurs confrères mondains. Que de lacunes sous ces deux rapports dans les pièces les mieux montées du Gymnase ou du Vaudeville ! Ici c'est un gentilhomme qui fait visite, le jour, en habit noir et en gants de peau de couleur, et parenthèse, avez-vous remarqué la façon extraordinaire dont se gantent les acteurs ! M. Landrol — pour ne citer qu'un nom sympathique entre tous — se croirait perdu si, vêtu de noir des pieds à la tête, il n'arborait des gants marrons. La plupart de ses camarades suivent son exemple. Il serait cependant bien simple et plus logique de mettre des gants gris. Et les faux-cols ? Et les cravates ? Combien à reprendre sur les articles si importants de la toilette masculine !

Et Mademoiselle Rancunot posa une main sur son cœur, avec un geste de tragédienne.

— Croyez-vous, par hasard, reprit le vicomte, que je n'aime pas la fille de feu mon frère ? Pauvre petite orpheline! Elle a encore le malheur d'être disgraciée de la nature... Je l'ai embrassé de bon cœur, allez ! mais je remarque, Mademoiselle, que vous qui l'adulez tant et qui prétendez l'adorer, vous ne la caressez jamais.

— Je prétends l'adorer, dites-vous ? O ciel ! je prétends ! - M'accuser de ne pas caresser ce petit bijou ! Moi, ne pas l'aimer ! Quelle injustice ! Ce que c'est que de se sacrifier pour les autres ! Voilà le prix de mon dévouement; moi, célibataire, accoutumée à la solitude, je suis chargée par pure bonté, de l'enfant d'une parente éloignée, et l'on vient m'accuser... ah !

Et elle se laissa tomber dans son fauteuil, la tête en arrière... en proie à un spasme nerveux.

— Ah ça, Mademoiselle, s'écria le marin, si les vapeurs et les attaques de nerfs s'en mêlent, par la sembleu, je vais virer de bord !

— Cruel, homme barbare.

— Crûel et barbare, moi !

Allons, je vois qu'il n'y a plus moyen de raisonner avec vous. Bonsoir, mademoiselle.

Il sortit en songeant que la vieille fille était ou un peu toquée, ou bien comédienne, ce qui ne l'empêcha pas de dire en passant à sa laide camériste, de lui apporter de l'eau de fleur d'oranger.

Voyant qu'il était inutile de parler raison à mademoiselle Rancunot, le capitaine monta le lendemain matin dans la chambre de sa nièce. On venait de la lever, et Goton s'occupait à lacer son petit corset; il était facile de remarquer dans la taille de l'enfant une forte déviation de l'épaule gauche, c'est aparemment ce qui avait déterminé à lui mettre un corset, malgré son jeune âge. Mais à la façon dont sa bonne le laçait, il y avait à parier que le remède serait pis que le mal et ne ferait que l'augmenter.

— Eh mais! dit le vicomte en s'adressser à Goton, ce corset est de travers.

— De travers, répéta-t-elle en louchant!

C'est mademoiselle Rancunot qui m'a appris a lacer et je lace fort bien.

— Eh bien vire de bord, la fille, j'ai à causer avec ma nièce, et je vais la lacer moi-même.

(A suivre).